

**Titre du programme**

« Rester mobile après une lésion cérébrale : quelles alternatives à la conduite automobile ? »

Date et durée

Vendredi 10 décembre 2026 de 8H30 à 17H30 (7H30 de formation)

Lieu

La formation aura lieu à l'Institut Gernez Rieux, CHU de Lille, rue du Dr Schweitzer

Nom de l'organisme

Réseau TC-AVC HDF (Réseau de la cérébrolésion)

Numéro de déclaration d'activité de formation

31 59 08 111 59

Prix de vente du programme : 180 euros (repas inclus)

Inscriptions et renseignements :

Directement sur le site du Réseau : www.reseautcavc-hdf.org/formations/

En contactant Florence Focquenoy : formation@reseautcavc-hdf.org Tel. : 03 20 44 58 12.

Nombre de participants maximum par session

Trente personnes.

Résumé

Les objectifs sont de :

- Connaître les différentes formes de mobilité, autres que la conduite automobile, ainsi que leurs réglementations
- Connaître et maîtriser les outils d'évaluation à la mobilité en lien avec le projet de vie de la personne
- Être capable d'orienter la personne vers une alternative de mobilité adaptée en fonction de ses capacités physiques, cognitives et comportementales préservées
- Connaître les différents financements possibles selon la situation de la personne

Programme de la journée (sous réserve de modification)

8h30 - 8h45 : Accueil et réalisation du QCM d'évaluation des connaissances

8h45 – 9h00 : Tour de table de présentation et objectifs de la journée

9h00 : Introduction : définition de la mobilité au sens large et aspect médicaux.

1. Réglementation

- **Loi 2005, droit d'accès.**

2. Évaluation de la mobilité

- **Présentation du diagnostic mobilité**
- **Présentation des outils d'évaluation créer (grille déplacements/fauteuil roulant électrique)**
- **Présentation de la plaquette : alternative**
- **Présentation de la réglementation des différentes alternatives**

3. Réentraînement apprentissage

- **Cas clinique**
- **Outils existants**

4. Financements

- **Présentation de la plaquette financement**

Questions/Discussion

Fin de la formation

La formation présentielle est faite par des professionnels de la lésion cérébrale (présentations et questions/réponses aux problèmes

L'évaluation porte sur les connaissances et le transfert des acquis.

Publics concernés

Catégories



- Médecins : médecine générale, médecine physique et de réadaptation,
- assistants de services sociaux, chargé d'insertion, éducateur
- Paramédicaux : ergothérapeute, orthophoniste, infirmier diplômé d'état, psychologue ou neuropsychologue, psychomotricien
- Mais aussi tout professionnel impliqué ou souhaitant s'impliquer dans la prise en charge de la personne cérébrolésée.

Modes d'exercice

- Professionnel salarié des structures sanitaires, médico-sociales et pour personnes handicapées, afin d'améliorer sa propre pratique professionnelle : salarié CDS ou autre salarié (y compris hospitalier).
- Professionnel du secteur libéral.

Pré-requis

Être un professionnel de terrain, impliqué ou souhaitant s'impliquer dans l'évaluation et l'accompagnement de la personne cérébrolésée dans sa recherche de mobilité.

Concepteur du programme

Le groupe de travail Mobilité du Réseau TC-AVC Hauts-de-France

Intervenants

Contacts en cours